

*L'intérêt—Loi*

● (1550)

**M. Nickerson:** Monsieur le Président, je dois dire que je partage l'opinion du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) à propos du calcul en question. Personne ne peut se l'expliquer parce que le projet de loi ne contient pas la formule compliquée qu'on a dû employer. Il est absolument impossible de savoir ici, lors d'un débat public à la Chambre, quelles seront les incidences du projet de loi, notamment quelles amendes devront payer ceux qui décident de rembourser leur emprunt hypothécaire avant échéance.

**M. le vice-président:** Le débat se poursuit.

[Français]

Débat? Une question? L'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant) pour une question ou un commentaire.

**M. Tousignant:** Monsieur le Président, je voudrais peut-être commenter en quelques mots les propos de l'honorable député d'en face. Je dois vous avouer sincèrement, monsieur le Président, que je suis un peu estomaqué d'entendre des propos aussi contradictoires et aussi contradictoires avec la politique de son propre parti. Lorsque l'honorable député dit que:

[Traduction]

«Nous devrions prendre en main nos propres affaires».

[Français]

Chaque fois que le gouvernement canadien a voulu prendre le contrôle de ses propres affaires, ce sont ces gens-là qui se sont scandalisés, qui se sont mis à crier et qui ont laissé sonner les cloches! Je suis surpris d'entendre des propos comme ceux-là. Lorsque l'honorable député nous dit que le gouvernement a perdu son temps sur des questions constitutionnelles, sur des questions linguistiques... Monsieur le Président, je suis estomaqué! Est-ce que ces gens-là pourront dire publiquement, dans une campagne électorale, que ce qui a été fait pour ce pays et qui était l'essence même de la réalité canadienne, est-ce que ces gens-là, dis-je, vont pouvoir dire publiquement dans leur campagne électorale des choses comme celles-là? Je suis estomaqué! Quand le gouvernement, lui, abordait ces questions de façon responsable et courageuse, eux n'auraient pas pu le faire, n'auraient jamais voulu les aborder! Et en même temps le gouvernement a conduit les affaires de l'État. Bien sûr, il y a eu un ralentissement économique. Cela s'est produit partout dans le monde. Si les progressistes conservateurs avaient été au pouvoir, monsieur le Président, cela eût été désastreux! Des gens sans expérience qui auraient perdu les pédales! Et on vient nous dire maintenant que nous ne nous sommes pas occupés de la question économique.

Quand on entend le député d'en face dire...

[Traduction]

«... que les intérêts du gouvernement résident davantage dans les institutions financières».

[Français]

Imaginez-vous une chose comme celle-là dans la bouche d'un député d'en face! Pouvons-nous croire des propos aussi contradictoires avec la politique même de son parti, qui est pourtant et vraiment, monsieur le Président, vouée à toutes les grosses entreprises financières... Et on vient dire maintenant que le gouvernement couche avec les institutions financières!

Monsieur le Président, vraiment, ce député d'en face devrait peut-être traverser le parquet pour venir de ce côté-ci de la

Chambre s'il a cette façon-là de voir les choses, parce qu'il est certain de ne pas être à l'aise avec les députés de son propre parti... Ces gens-là parlent des deux côtés de la bouche, monsieur le Président. Je suis un peu estomaqué de voir qu'on parle comme cela pour «tuer» le temps, tout simplement! D'autres disent que de ce côté-ci de la Chambre, il n'y en a pas un qui se lève... Nous, nous n'avons pas à être convaincus, nous le sommes. Nous n'avons pas à lancer toutes sortes de fausses accusations, comme les gens d'en face le font.

Le projet de loi que nous présentons, monsieur le Président, nous savons qu'il est bon! Nous savons que les Canadiens l'attendent et nous n'avons pas, vraiment, à tenter de convaincre les gens d'en face.

[Traduction]

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Témiscamingue.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Témiscamingue a déjà posé une question ou fait un commentaire. Le député de Western Arctic (M. Nickerson), auquel s'adressait le commentaire, n'est pas à la Chambre en ce moment. De toute façon, le député peut faire une déclaration d'ordre général ayant trait aux remarques du député de Western Arctic, même s'il n'est pas là. Il ne reste qu'une minute de la période des questions.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je croyais que le député s'était levé pour prendre part au débat, ce qui nous plaisait assez. Il est grand temps qu'un député de l'autre côté participe au débat.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Tousignant:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député manque de respect à la Chambre. Je commentais le discours. Le député peut faire de même. Il n'a pas à prononcer un autre discours ou à me poser des questions.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais régler la question. Le temps prévu pour les questions à la Chambre est écoulé. Nous allons maintenant passer au débat. Le député de Burlington (M. Kempling) a la parole.

**M. Bill Kempling (Burlington):** Monsieur le Président, la loi sur l'intérêt est en vigueur depuis longtemps. Elle a été adoptée sous sa forme originale en 1880 et certains articles étaient déjà en vigueur avant la Confédération, dès 1840, d'après mes renseignements.

La partie du projet de loi qui suscite le plus d'intérêt est l'article 10. Le projet de loi vise à modifier cet article et les changements proposés sont loin d'être extraordinaires. En vertu de l'article 10 actuel, une personne peut effectuer un paiement anticipé sur une hypothèque à condition de payer des frais équivalant à trois mois d'intérêt si l'hypothèque est en vigueur depuis cinq ans. C'est en gros l'objet de l'article 10. La pénalité a été prévue en vue de rembourser le prêteur ou le créancier hypothécaire des frais qu'il a subis parce que l'hypothèque lui a été remboursée au bout de cinq ans. D'après ce que m'ont dit certains de mes collègues qui ont exercé la profession juridique pendant un certain nombre d'années et certains banquiers et autres qui se sont occupés d'hypothèques et que j'ai consultés, ce n'est pas toujours le cas. J'en ai discuté avec un directeur de banque de la vieille école, selon lequel l'organisme de prêt ne perçoit pas toujours les trois mois d'intérêt. S'il s'agit d'un bon client de la banque, celle-ci